

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 282

9 février 2010

SOMMAIRE

Akron S.A.	13513	LSF4 Pool I Holdings S.à r.l.	13500
A&P - ASAP&Partners (Luxembourg) S.A.	13525	Lux-Connex S.A.	13534
Artbo SA	13527	Luxoptic sàrl	13507
Atlas Copco Finance S.à r.l.	13500	Marketing Control Holding S.A.	13513
Cable Holding S.à r.l.	13501	MB Fenster + Türen Sàrl	13529
Caravel Investissements S.A.	13501	Medicover Holdings NV S.à r.l.	13514
Car Trading S.à r.l.	13526	Nanou S.à r.l.	13526
Cauvin Strategies S.A.	13512	Olmo Participations S.A.	13534
Climatherme S.A.	13526	Pamela Immo S.A.	13501
Compagnie Helvétique de Déstockage S.A.	13500	Persee Investissement S.à r.l.	13507
Consulenta S.A.	13525	Petroleum Resources Holding A.G. Lu- xembourg	13499
E.C.G. S.A., Expertise Comptable & Ges- tion	13507	Raetia S.A.	13512
Elma Investissement S.à r.l.	13507	Richbourg Invest S.A.	13525
Esprit Luxembourg S.à r.l.	13533	Riedgen S.A.	13525
F3P Associés SA	13529	SGBT Asset Based Funding S.A.	13508
Fashion Concept SA	13526	Sibret Finance S.à r.l.	13499
FMC Promotions S.à r.l.	13508	Sunmoon S.A.	13501
Garage Arnold Kontz	13532	Team-Trans S.A.	13501
GE Financing (Luxembourg) S.à r.l.	13490	Titus Consulting s.à r.l.	13533
Hurrikan Power Management S.à r.l.	13512	Tong International S.A.	13500
Inter Globe Trust S.A.H.	13500	TV Rights S.à r.l.	13513
International Carbon and Minerals	13506	Twin Peaks Corp. SPF	13533
Kalea Investments SA	13508	Volnay Luxco I S. à r.l.	13502
Latin Agro Invest	13499	Vonal Services S.A.	13499
Léon Weiwers, les Héritiers	13526	Win-Win S.A.	13513
Llyns Asset Management	13507	Win-Win S.A.	13513

GE Financing (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.925,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 56.197.

In the year two thousand and nine, on the ninth day of December.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of GE Financing (Luxembourg) SARL, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 56.197, incorporated pursuant to a deed of Maître André Schwachtgen, then notary residing in Luxembourg, on August 28, 1996, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, (the Mémorial) under number 603 of November 21, 1996.

The articles of association of the Company (the Articles) have been amended most recently on December 23, 1997, pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary then residing in Hesperange, published in the Mémorial under number 317 of May 7, 1998.

THERE APPEARED:

GE Lighting Systems SpA, a company organized and existing under the laws of Italy, having its registered office at Piazza, San Donato Milanese, Milan, Italy, registered at the Companies' Register of Milan under number 09054380150, (GE Lighting),

here represented by Me Alessia Rossi, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

I. that 517 (five hundred and seventeen) shares of the Company having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro), representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items of the agenda, hereinafter reproduced.

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Full restatement of the Articles of the Company.

The sole shareholder has taken the following resolution:

Sole resolution

The sole shareholder of the Company resolves to fully restate the Articles of the Company which shall henceforth read as follows:

"I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "GE Financing (Luxembourg) SARL" (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire

by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand nine hundred twenty-five Euro (EUR 12,925.-), represented by five hundred and seventeen (517) shares in registered form, having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

The transfer of shares by reason of death to third parties must be approved by the shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

7.3. The sole shareholder or the shareholders may decide to appoint one or several Class A managers and one or several Class B managers.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that, if the sole shareholder or the shareholders have appointed one (1) or several Class A managers and one (1) or several Class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager (in each case, whether in person or by proxy) votes in favour of the resolution. The chairman shall not be entitled to a second or casting vote.

(vi) The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vii) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(viii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) Subject to article 8.3 (iii), the Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two (2) managers.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

(iii) If the sole shareholder or the shareholders have appointed one (1) or several Class A managers and one (1) or several Class B managers, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of one (1) Class A manager and one (1) Class B manager.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one

or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately EUR 1,200.- (one thousand two hundred euro).

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the party, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le neuf décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de GE Financing (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 56.197, constituée suivant un acte de Maître André Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 28 août 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, (le Mémorial) numéro 603 du 21 novembre 1996.

Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 23 décembre 1997, suivant un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange, publié au Mémorial C, numéro 317 du 7 mai 1998.

A COMPARU:

GE Lighting Systems SpA, une société constituée et existant selon le droit italien, ayant son siège social à Piazza, San Donato Milòanese, Milan, Italie, immatriculée au Registre des Sociétés de Milan sous le numéro 09054380150 (GE Lighting),

ici représentée par Me Alessia Rossi, Avocat à la Cour, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que 517 (cinq cent dix-sept) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros), représentant l'intégralité du capital social de la Société sont dûment représentées à cette Assemblée qui est par conséquent valablement constituée et peut délibérer sur l'ordre du jour, reproduit ci-après.

II. que l'ordre du jour de la Société est le suivant:

1. Refonte complète des Statuts de la Société.

Résolution unique

L'associé unique de la Société décide de procéder à une refonte complète des Statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

"I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "GE Financing (Luxembourg) SARL" (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres titres de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, tous titres et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de dette de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou bien créer et accorder des sûretés sur la totalité ou sur une partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille neuf cent vingt-cinq euros (EUR 12.925), représenté par cinq cent dix-sept (517) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

La cession de parts sociales aux tiers en raison d'un décès doit être approuvée par les associés représentant les trois quarts des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou si le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1 La Société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans motif) par une résolution des associés.

7.3 L'associé unique ou les associés peuvent décider de nommer un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils forment le conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin d'être représenté à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à condition que, si l'associé unique ou les associés ont nommé un (1) ou plusieurs gérants de Classe A et un (1) ou plusieurs gérants de Classe B, au moins un (1) gérant de Classe A et (1) gérant de Classe B (dans chaque cas soit en personne soit par procuration) votent en faveur de la résolution. Le président n'aura pas de deuxième voix ou de voix prépondérante.

(vi) Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vii) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion dûment convoquée et tenue.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) Sous réserve de l'article 8.3 (iii), la Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

(iii) Si l'associé unique ou les associés ont nommé un (1) ou plusieurs gérants de Classe A et un (1) ou plusieurs gérants de Classe B, la Société sera engagée envers les tiers par les signatures conjointes d'un (1) gérant de Classe A et d'un (1) gérant de Classe B.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est administrée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à ce gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)**Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.****11.1. Pouvoirs et droits de vote**

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédures de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à l'assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter en Assemblées Générales ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, indépendamment de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle**Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.**

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de résultats, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Chaque associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de résultats sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, le cas échéant, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises sont rééligibles.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve légale. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter conformément aux dispositions légales applicables.

15.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les acomptes sur dividendes qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excédent à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, fax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et même document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés."

Frais

Le montant total des frais, dépenses, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société du fait du présent acte s'élève environ à EUR 1.200.- (mille deux cents euros).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, il a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: A. ROSSI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 décembre 2009. Relation: LAC/2009/55217. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2010011983/496.

(100004938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Petroleum Resources Holding A.G. Luxembourg, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2652 Luxembourg, 156, rue Albert Uden.

R.C.S. Luxembourg B 22.319.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PETROLEUM RESOURCES HOLDING A.G. LUXEMBURG

Signature

Administrateur Délégué

Référence de publication: 2010012303/12.

(100005284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Latin Agro Invest, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2652 Luxembourg, 156, rue Albert Uden.

R.C.S. Luxembourg B 20.528.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LATIN AGRO INVEST S.A.

Signature

Administrateur Délégué

Référence de publication: 2010012304/12.

(100005282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Sibret Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 116.576.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 29/12/2009.

Signature.

Référence de publication: 2010012306/10.

(100005406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Vonal Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 142.129.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010012307/10.

(100005413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2010.

LSF4 Pool I Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 102.543.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010012308/10.

(100005270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Atlas Copco Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.250.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 117.931.

Les comptes annuels mis à jour du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008 de Atlas Copco Finance S.à r.l., ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08.01.2010.

Référence de publication: 2010012309/12.

(100005271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Compagnie Helvétique de Déstockage S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 97.059.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010012310/10.

(100005388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Tong International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2652 Luxembourg, 156, rue Albert Uden.

R.C.S. Luxembourg B 29.630.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TONG INTERNATIONAL S.A.

Signature

Administrateur Délégué

Référence de publication: 2010012305/12.

(100005281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Inter Globe Trust S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 52.927.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010012311/10.

(100005382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Cable Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 91.941.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010012296/10.

(100005191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Sunmoon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 67.165.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SUNMOON S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010012300/12.

(100005290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Caravel Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 37.372.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CARAVEL INVESTISSEMENTS S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010012301/12.

(100005287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Pamela Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 43.378.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010012312/10.

(100005380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Team-Trans S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 40.318.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010012313/10.

(100005379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Volnay Luxco I S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.333.333,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 124.373.

In the year two thousand nine, on the seventh of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared

for an extraordinary general meeting of the shareholders of Volnay Luxco I S.à r.l. (the Company), having its registered office at 20, rue de la Poste in L-2346 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 124.373, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 22 January 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N° 666 of April 20, 2007. The articles of incorporation have been modified by a deed of the undersigned notary, on February 2, 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N° 453 of February 21, 2008:

3i EUROPARTNERS Va L.P., a limited partnership registered under the Limited Partnerships Act 1907 (registered number LP 11419), with its registered office at 16 Palace Street, London SW1E 5JD, acting by its manager, 3i INVESTMENTS PLC, being the holder of 53,508,364 class A shares;

here represented by Laetitia Vauchez, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

3i EUROPARTNERS Vb L.P., a limited partnership registered under the Limited Partnerships Act 1907 (registered number LP 11420), with its registered office at 16 Palace Street, London SW1E 5JD, acting by its manager, 3i INVESTMENTS PLC being the holder of 59,312,007 class B shares;

here represented by Laetitia Vauchez, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

3i PAN EUROPEAN BUYOUTS 2006-08A L.P., a limited partnership registered under the Limited Partnerships Act 1907 (registered number LP 11276), with its registered office at 16 Palace Street, London SW1E, acting by its manager, 3i INVESTMENTS PLC being the holder of 113,884,767 class C shares;

here represented by Laetitia Vauchez, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

3i PAN EUROPEAN BUYOUTS 2006-08B L.P., a limited partnership registered under the Limited Partnerships Act 1907 (registered number LP 11277), with its registered office at 16 Palace Street, London SW1E 5JD, acting by its manager, 3i INVESTMENTS PLC being the holder of 8,644,531 class C shares;

here represented by Laetitia Vauchez, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

3i PAN EUROPEAN BUYOUTS 2006-08C L.P., a limited partnership registered under the Limited Partnerships Act 1907 (registered number LP 11278), with its registered office at 16 Palace Street, London SW1E 5JD, acting by its manager, 3i INVESTMENTS PLC being the holder of 18,750,265 class C shares;

here represented by Laetitia Vauchez, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

PAN EUROPEAN BUYOUTS CO-INVEST 2006-08 L.P., a public partnership registered under the Limited Partnerships Act 1907 (registered number LP 11279), with its registered office at 16 Palace Street, London SW1E 5JD, acting by its manager, 3i INVESTMENTS PLC being the holder of 1,971,199 class C shares;

here represented by Laetitia Vauchez, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

3i PAN EUROPEAN BUYOUTS CO-INVEST 2006-08 FCPR, an undertaking for collective investments in transferable securities (Fonds Commun de Placement à Risques) formed under the laws of France, with its registered office at 3, rue Paul Cézanne, 75008, Paris, acting by its manager, 3i GESTION S.A being the holder of 221,247 class C shares;

here represented by Laetitia Vauchez, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

3i PAN EUROPEAN BUYOUTS (NORDIC) CO-INVEST 2006-08 L.P., a limited partnership registered under the Limited Partnerships Act 1907 (registered number LP 11553), with its registered office at 16 Palace Street, London SW1E 5JD, acting by its manager, 3i INVESTMENTS PLC being the holder of 242,293 class C shares;

here represented by Laetitia Vauchez, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

PAN EUROPEAN BUYOUTS (DUTCH) A CO-INVEST 2006-08 L.P., a limited partnership registered under the Limited Partnerships Act 1907 (registered number LP 11874), with its registered office at 16 Palace Street, London SW1E 5JD, acting by its manager, 3i INVESTMENTS PLC being the holder of 131,927 class C shares;

here represented by Laetitia Vauchez, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

STICHTING VOLNAY CONVERTIBLE BONDS, a foundation (stichting) incorporated under the laws of the Netherlands with its registered office at Cornells Schuytstraat 72 1071 JL Amsterdam, the Netherlands being the holder of 23,366,700 class C shares;

here represented by Laetitia Vauchez, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

STICHTING MANAGEMENT PARTICIPATION VOLNAY, a foundation (stichting) incorporated under the laws of the Netherlands with its registered office at Ceylonpoort 5-25, 2037 AA Haarlem, the Netherlands being the holder of 48,300,000 class D shares;

here represented by Laetitia Vauchez, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; and

Robert Van Den BERGH, residing at Lindelaan 57 1405AH Bussum being the holder of 5,000,000 class E shares;

here represented by Laetitia Vauchez, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

all being referred to as the Shareholders thereafter.

Such proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Shareholders, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. That all of the three hundred and thirty-three million three hundred and thirty-three thousand three hundred (333,333,300) shares having a nominal value of EUR 0.01.- (one Eurocent) each, representing the entire subscribed share capital of the Company of three million three hundred and thirty-three thousand three hundred and thirty-three Euro (EUR 3,333,333), are duly represented at the Meeting, which is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items on the agenda;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

Agenda

1. Waiver of the convening notices;
 2. Approval of the pro forma accounts of the Company for the period from 1 January 2009 to the date of the present meeting (up to and excluding liquidation) (the Pro forma Accounts);
 3. Dissolution of the Company and decision to put the Company into voluntary liquidation (liquidation volontaire);
 4. Appointment of the liquidator (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation of the Company (the Liquidator);
 5. Determination of the powers of the Liquidator and determination of the liquidation procedure of the Company;
- and
6. Discharge (quitus) to the managers of the Company for the performance of their respective mandates.

III. After deliberation, the Shareholders unanimously take the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring themselves to have perfect knowledge of the agenda which was communicated to them in advance of the Meeting.

Second resolution

The Shareholders resolve to approve the Pro forma Accounts substantially in the form attached hereto as Schedule 1.

Third resolution

The Shareholders resolve with immediate effect to dissolve the Company and to put the Company into voluntary liquidation (liquidation volontaire).

Fourth resolution

The Shareholders resolve to appoint Mr Antoine Clauzel, born on 12 December 1952 in Reims (France), whose private address is at 4, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, as Liquidator.

Fifth resolution

The Shareholders resolve to confer upon the Liquidator the broadest powers set forth in articles 144 et seq. of the amended Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915 (the Law).

The Shareholders also resolve to instruct the Liquidator, to the best of his abilities and with regard to the circumstances, to realise all the assets and to pay the debts of the Company.

The Shareholders further resolve that the Liquidator shall be entitled to execute all deeds and carry out all operations in the name of the Company, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the general meeting of the Shareholders. The Liquidator may delegate his powers for specific defined operations or tasks to one or several persons or entities, although he will retain sole responsibility for the operations and tasks so delegated.

The Shareholders further resolve to empower and authorise the Liquidator, on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver, and perform the obligations under, any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Shareholders further resolve to empower and authorise the Liquidator to make, in his sole discretion, advance payments in cash or in kind of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Shareholders, in accordance with article 148 of the Law.

Sixth resolution

The Shareholders resolve to grant full discharge to the managers of the Company for the performance of their respective mandates until the date hereof.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR

The present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le sept décembre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg au Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu

à une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Volnay Luxco I S. à r.l. (la Société), ayant son siège social au 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.373, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 22 janvier 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 666 du 20 avril 2007, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 2 février 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 453 du 21 février 2008:

3i EUROPARTNERS Va L.P., un limited partnership immatriculé sous le Limited Partnerships Act 1907 (numéro d'immatriculation LP 11419), ayant son siège social au 16, Palace Street, London SW1E 5JD, représenté par son gérant, 3i INVESTMENTS PLC, étant le détenteur de 53.508.364 parts sociales de classe A;

ci-après représenté par Laetitia Vauchez, avocat, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée par acte sous seing privé;

3i EUROPARTNERS Vb L.P., un limited partnership immatriculé sous le Limited Partnerships Act 1907 (numéro d'immatriculation LP 11420), ayant son siège social au 16, Palace Street, London SW1E 5JD, représenté par son gérant, 3i INVESTMENTS PLC étant le détenteur de 59.312.007 parts sociales de classe B;

ci-après représenté par Laetitia Vauchez, avocat, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée par acte sous seing privé;

3i PAN EUROPEAN BUYOUTS 2006-08A L.P., un limited partnership immatriculé sous le Limited Partnerships Act 1907 (numéro d'immatriculation LP 11276), ayant son siège social au 16, Palace Street, London SW1E 5JD, représenté par son gérant, 3i INVESTMENTS PLC étant le détenteur de 113.884.767 parts sociales de classe C;

ci-après représenté par Laetitia Vauchez, avocat, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée par acte sous seing privé;

3i PAN EUROPEAN BUYOUTS 2006-08B L.P., un limited partnership immatriculé sous le Limited Partnerships Act 1907 (numéro d'immatriculation LP 11277), ayant son siège social au 16, Palace Street, London SW1E 5JD, représenté par son gérant, 3i INVESTMENTS PLC étant le détenteur de 8.644.531 parts sociales de classe C;

ci-après représenté par Laetitia Vauchez, avocat, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée par acte sous seing privé;

3i PAN EUROPEAN BUYOUTS 2006-08C L.P., un limited partnership immatriculé sous le Limited Partnerships Act 1907 (numéro d'immatriculation LP 11278), ayant son siège social au 16, Palace Street, London SW1E 5JD, représenté par son gérant, 3i INVESTMENTS PLC étant le détenteur de 18.750.265 parts sociales de classe C;

ci-après représenté par Laetitia Vauchez, avocat, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée par acte sous seing privé;

PAN EUROPEAN BUYOUTS CO-INVEST 2006-08 L.P., un limited partnership immatriculé sous le Limited Partnerships Act 1907 (numéro d'immatriculation LP 11279), ayant son siège social au 16, Palace Street, London SW1E 5JD, représenté par son gérant, 3i INVESTMENTS PLC étant le détenteur de 1.971.199 parts sociales de classe C;

ci-après représenté par Laetitia Vauchez, avocat, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée par acte sous seing privé;

3i PAN EUROPEAN BUYOUTS CO-INVEST 2006-08 FCPR, un Fonds Commun de Placement à Risques, constitué d'après les lois de France, ayant son siège social au 3, Paul Cézanne, 75008, Paris, représenté par son gérant, 3i GESTION SA étant le détenteur de 221.247 parts sociales de classe C;

ci-après représenté par Laetitia Vauchez, avocat, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée par acte sous seing privé;

3i PAN EUROPEAN BUYOUTS (NORDIC) CO-INVEST 2006-08 L.P., un limited partnership, immatriculé sous le Limited Partnerships Act 1907 (numéro d'immatriculation LP 11553), ayant son siège social au 16, Palace Street, London SW1E 5JD, représenté par son gérant, 3i INVESTMENTS PLC étant le détenteur de 242.293 parts sociales de classe C;

ci-après représenté par Laetitia Vauchez, avocat, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée par acte sous seing privé;

PAN EUROPEAN BUYOUTS (DUTCH) A CO-INVEST 2006-08 L.P., un limited partnership, immatriculé sous le Limited Partnerships Act 1907 (numéro d'immatriculation LP 11874), ayant son siège social au 16, Palace Street, London SW1E 5JD, représenté par son gérant, 3i INVESTMENTS PLC étant le détenteur de 131.927 parts sociales de classe C;

ci-après représenté par Laetitia Vauchez, avocat, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée par acte sous seing privé;

STICHTING VOLNAY CONVERTIBLE BONDS, une fondation (stichting), incorporée d'après les lois des Pays-Bas, ayant son siège social au 72 Cornells Schuytstraat, 1071 JL Amsterdam, Pays-Bas étant le détenteur de 23.366.700 parts sociales de classe C;

ci-après représenté par Laetitia Vauchez, avocat, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée par acte sous seing privé;

STICHTING MANAGEMENT PARTICIPATION VOLNAY, une fondation (stichting), incorporée d'après les lois des Pays-Bas, ayant son siège social au 5-25 Ceylonpoort, 2037 AA Haarlem, Pays-Bas étant le détenteur de 48.300.000 parts sociales de classe D;

ci-après représenté par Laetitia Vauchez, avocat, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée par acte sous seing privé; et

Robert Van Den BERGH, ayant sa résidence au 57, Lindelaan, NL - 1405AH Bussum étant le détenteur de 5.000.000 parts sociales de classe E;

ci-après représenté par Laetitia Vauchez, avocat, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée par acte sous seing privé;

tous ensemble dénommés les Associés ci-après.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et par le notaire instrumentaire, demeureront annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

Les Associés, représentés comme décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que les trois cent trente-trois millions trois cent trente-trois mille trois cents parts sociales (333.333.300) ayant une valeur nominale de EUR 0,01.- (un Eurocent) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société d'un montant de trois millions trois cent trente-trois mille trois cent trente-trois Euros (EUR 3.333.333), sont dûment représentées à la présente Assemblée, qui est par conséquent considérée comme dûment constituée et apte à valablement délibérer des points suivants de l'ordre du jour reproduit ci-dessous;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

Ordre du jour

1. Renonciation aux formalités de convocation;
 2. Approbation des comptes pro forma de la Société pour la période allant du 1^{er} janvier 2009 à la date de la présente assemblée (jusqu'à et excluant la liquidation) (les Comptes Pro forma);
 3. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation volontaire;
 4. Nomination du liquidateur en vue de la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur);
 5. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et détermination de la procédure de mise en liquidation de la Société;
- et
6. Décharge (quitus) accordé aux membres du Conseil pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

III. Après délibération, les Associés approuvent unanimement les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les Associés représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

Les Associés décident d'approuver les Comptes Pro forma dans la forme annexée aux présentes à l'Annexe 1.

Troisième résolution

Les Associés décident avec effet immédiat de procéder à la dissolution de la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

Quatrième résolution

Les Associés décident de nommer Mr Antoine Clauzel, né le 12 décembre 1952 à Reims en France, avec adresse privée au 4, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg en tant que Liquidateur.

Cinquième résolution

Les Associés décident de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus tels que stipulés dans les articles 144 et seq. de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi).

Les Associés décident également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

Les Associés décident que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des Associés. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

Les Associés décident également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

Les Associés décident en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des boni de liquidation aux Associés, conformément à l'article 148 de la Loi.

Sixième résolution

Les Associés décident d'accorder décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs jusqu'à la date des présentes.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou dont elle est responsable en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes représentées comme décrit ci-dessus, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes représentées, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: L. VAUCHEZ et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 décembre 2009. Relation: LAC/2009/54701. Reçu douze euros (12.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 21 décembre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2010011978/255.

(100004834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2010.

International Carbon and Minerals, Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 119, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 9.772.

Je démissionne de ma fonction d'administrateur auprès de la société ICM avec effet immédiat.

Luxembourg, le 6 novembre 2007.

Pierre Schneider.

Référence de publication: 2010012749/9.

(100005561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Llyns Asset Management, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 114.386.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11/01/2010.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010012322/13.

(100004760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2010.

E.C.G. S.A., Expertise Comptable & Gestion, Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 97.706.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010012279/10.

(100005086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Luxoptic sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 29, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 83.943.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010012280/10.

(100005088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Elma Investissement S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 114.954.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010012292/10.

(100005077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Persee Investissement S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 114.955.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010012293/10.

(100005076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2010.

FMC Promotions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8140 Bridel, 88C, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 67.032.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11/01/2010.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010012327/13.

(100004776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2010.

SGBT Asset Based Funding S.A., Société Anonyme,

(anc. Kalea Investments SA).

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 144.079.

L'an deux mille neuf, le dix décembre.

Par-devant nous Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Kalea Investments S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 11, Boulevard Prince Henri, L-1740 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144079, créée en date du 13 novembre 2008 suivant acte de Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 5 février 2009 numéro 257 approuvant le projet de scission de la société GAIA PARTICIPATIONS S.A., ayant eu son siège social au 15, avenue Emile Reuter L-2420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140129 ainsi que la réalisation de la scission et la création de quatre nouvelles sociétés anonymes dont la création de Kalea Investments S.A. (la "Société").

L'assemblée a été déclarée ouverte sous la présidence de Monsieur Thierry Bodson, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui a désigné comme secrétaire Madame Solange Wolter, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Madame Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1 Modification de la dénomination de la Société en "SGBT Asset Based Funding S.A.".

2 Suppression de la valeur nominale des actions de la Société.

3 Création d'un capital autorisé d'un montant de deux milliards d'Euros (EUR 2.000.000.000,-) divisé en vingt millions (20.000.000) actions sans désignation de valeur nominale et autorisation du conseil d'administration, pendant une période se terminant cinq (5) ans après la date de publication du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires créant le capital autorisé dans le Mémorial C, de (i) réaliser toute augmentation de capital social en une ou plusieurs fois, à la suite, le cas échéant, de l'exercice de droits de souscription et/ou aux droits de conversion accordés par le conseil d'administration à concurrence du capital autorisé, conformément aux termes et conditions de bons de souscription (qui peuvent être séparés ou attachés aux actions, obligations, billets à ordre ou instruments similaires), d'obligations convertibles, de billets à ordre ou instruments similaires émis de temps à autre par la société, en émettant de nouvelles actions, avec ou sans prime d'émission, contre des apports en numéraire ou en nature, par conversion de créances, ou de toute autre manière; (ii) émettre des obligations convertibles et/ou des bons de souscriptions d'actions; (iii) fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions de la souscription et de la libération des actions nouvelles ou des instruments accordant des droits de souscription et/ou aux droits de conversion; et (iv) supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cas d'une émission contre apport en numéraire.

4 Refonte totale des statuts de la Société sans modification de l'objet social afin notamment de refléter les résolutions adoptées aux points précédents de l'ordre du jour.

5 Divers.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les mandataires, les membres bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.

(iv) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

(v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(vi) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée a décidé de modifier le nom de la Société en "SGBT Asset Based Funding S.A."

Deuxième résolution

L'assemblée a décidé de supprimer la valeur nominale des actions de la Société.

Troisième résolution

L'assemblée générale a pris acte d'un rapport préparé par le conseil d'administration de la Société en conformité avec l'article 32-3 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifié, lequel rapport restera annexé aux présentes.

L'assemblée a décidé de créer un capital autorisé d'un montant de deux milliards d'Euros (EUR 2.000.000.000,-) divisé en vingt millions (20.000.000) actions sans désignation de valeur nominale et d'autoriser le conseil d'administration, pendant une période se terminant cinq (5) ans après la date de publication du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires créant le capital autorisé dans le Mémorial C, à (i) réaliser toute augmentation de capital social en une ou plusieurs fois, à la suite, le cas échéant, de l'exercice de droits de souscription et/ou aux droits de conversion accordés par le conseil d'administration à concurrence du capital autorisé, conformément aux termes et conditions de bons de souscription (qui peuvent être séparés ou attachés aux actions, obligations, billets à ordre ou instruments similaires), d'obligations convertibles, de billets à ordre ou instruments similaires émis de temps à autre par la société, en émettant de nouvelles actions, avec ou sans prime d'émission, contre des apports en numéraire ou en nature, par conversion de créances, ou de toute autre manière; (ii) émettre des obligations convertibles et/ou des bons de souscriptions d'actions; (iii) fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions de la souscription et de la libération des actions nouvelles ou des instruments accordant des droits de souscription et/ou aux droits de conversion; et (iv) supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cas d'une émission contre apport en numéraire.

Quatrième résolution

L'assemblée a décidé de refondre totalement les statuts de la Société afin notamment de refléter les résolutions ci-dessus. Les statuts seront dorénavant rédigés comme suit:

"Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . La société anonyme régie par les présents statuts est dénommée SGBT Asset Based Funding S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, par achat, échange ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle, la mise en valeur de ces participations. La société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques de fabrique et autres droits intellectuel et immatériels ainsi que tous autres droits s'y rattachant ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant actionnaire, et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient ou non un intérêt direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, dépôts d'espèces, certificats de trésorerie, et toute autre forme de placement dont notamment des actions, obligations, options ou warrants, les acquérir par achat, souscription ou toute autre manière, les vendre ou les échanger.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peuvent lui apparaître utiles dans l'accomplissement de son objet social; elle pourra également détenir des mandats d'administration d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, rémunérés ou non.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions sans désignation de valeur nominale. Les actions peuvent être représentées, au choix du propriétaire, par des certificats unitaires ou des certificats représentant deux ou plusieurs actions. Les actions sont soit nominatives, soit au porteur, au choix des actionnaires.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission est établi sur lequel sont transférées toutes les primes d'émission payées sur les actions. L'assemblée générale peut créer toutes autres réserves jugées appropriées (en plus des réserves légales). Les réserves ainsi créées pourront être librement utilisées notamment en vue du rachat de ses actions par la société, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux actionnaires, y compris sous forme de dividendes intérimaires, ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

La société pourra racheter ses actions lorsque le conseil d'administration considérera le rachat dans l'intérêt de la société conformément aux conditions qu'il aura fixées et dans les limites imposées par l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales.

Les actions rachetées par la société continueront d'exister sans droit de vote, ni droit aux dividendes, ni au boni de liquidation.

Le prix de rachat sera déterminé par le conseil d'administration.

Le capital social peut être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Le capital autorisé de la société est fixé à deux milliards d'Euros (EUR 2.000.000.000,-) divisé en vingt millions (20.000.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Le conseil d'administration est autorisé et mandaté, dans les limites du capital autorisé, à (i) réaliser toute augmentation de capital social en une ou plusieurs fois, à la suite, le cas échéant, de l'exercice de droits de souscription et/ou aux droits de conversion accordés par le conseil d'administration à concurrence du capital autorisé, conformément aux termes et conditions de bons de souscription (qui peuvent être séparés ou attachés aux actions, obligations, billets à ordre ou instruments similaires), d'obligations convertibles, de billets à ordre ou instruments similaires émis de temps à autre par la société, en émettant de nouvelles actions, avec ou sans prime d'émission, contre des apports en numéraire ou en nature, par conversion de créances, ou de toute autre manière; (ii) émettre des obligations convertibles et/ou des bons de souscriptions d'actions; (iii) fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions de la souscription et de la libération des actions nouvelles ou des instruments accordant des droits de souscription et/ou aux droits de conversion; et (iv) supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cas d'une émission contre apport en numéraire. Cette autorisation est valable pendant une période se terminant cinq (5) ans après la publication de l'acte créant le capital autorisé au Mémorial et peut être renouvelée par une décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les statuts ou, le cas échéant, par la loi pour toute modification des statuts.

Le conseil d'administration peut déléguer à toute personne dûment autorisée, la fonction d'accepter des souscriptions et de recevoir paiement pour des actions représentant tout ou partie de l'émission d'actions nouvelles dans le cadre du capital autorisé.

A la suite de chaque augmentation du capital émis dans le cadre du capital autorisé, réalisée et constatée dans les formes prévues par la loi, l'article 5 des statuts sera modifié afin de refléter l'augmentation du capital. Une telle modification sera constatée sous forme authentique par le conseil d'administration ou par toute personne dûment autorisée et mandatée à cet effet par le conseil d'administration.

Titre III. Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Si la société ne comporte qu'un associé unique le conseil d'administration peut être composé par un seul administrateur. Dès que l'assemblée générale constate l'existence de plus d'un associé, il y aura lieu de nommer un conseil d'administration composé de trois membres au moins. Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste au conseil d'administration, les membres restants du conseil d'administration peuvent élire par cooptation un nouvel administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires, qui devra ratifier cette cooptation ou élire un nouveau membre du conseil d'administration.

Dans les limites de la loi, chaque administrateur, présent ou passé, sera indemnisé sur les biens de la société en cas de perte ou de responsabilité l'affectant du fait de l'exercice, présent ou passé, de la fonction d'administrateur.

Art. 7. L'administrateur unique exerce les fonctions dévolues au conseil d'administration.

Le conseil d'administration choisira un président parmi ses membres.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois qu'un administrateur le demande.

Les administrateurs pourront participer aux réunions du conseil d'administration par voie de conférence téléphonique ou de tout autre moyen de communication similaire permettant à chaque personne participant à la réunion de parler et d'entendre les autres personnes, et la participation à une telle réunion sera réputée constituer une présence en personne de l'administrateur en question, étant entendu que toutes les décisions prises par les administrateurs seront rédigées sous forme de résolutions.

Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration ont la même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoqué à cet effet. Les signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution; elles peuvent être données par lettre, fax ou tout autre moyen de communication.

Art. 8. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration. En particulier le conseil d'administration aura le pouvoir d'acquiescer des valeurs mobilières, des créances et d'autres avoirs de toute nature, d'émettre des obligations, de contracter des prêts, de constituer des sûretés sur les avoirs de la société et de conclure des contrats d'échanges sur devises et taux d'intérêt, étant entendu que ces décisions devront être prises à l'unanimité par les administrateurs. Le conseil d'administration peut payer des acomptes sur dividendes en respectant les dispositions légales.

Art. 9. Si la société comporte un conseil d'administration composé de plusieurs administrateurs, la société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, à moins que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par le conseil d'administration conformément à l'article 10 des présents statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la société ou d'une branche spéciale de celles-ci à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la société.

Art. 11. Tous les litiges dans lesquels la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six années.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, à l'endroit spécifié dans la convocation, le 3^{ème} mercredi d'avril à 10h00.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale de la société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédant favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la société. Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve descend en dessous des dix pour cent du capital social.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à EUR 1,300.- (mille trois cents euros).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: T. BODSON, S. WOLTER, A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 décembre 2009. Relation: LAC/2009/55233. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2010011989/225.

(100004897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Cauvin Strategies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 112.761.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010012278/10.

(100005068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Raetia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 116.535.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010012281/10.

(100005092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Hurrikan Power Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 230.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 123.761.

EXTRAIT

Monsieur Christophe Tarek El Gammal, gérant A de la Société a changé son adresse privée.

Désormais, il réside au 35, rue des Merisiers L-8253 Mamer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Christophe Tarek El Gammal

Gérant A

Référence de publication: 2010012530/14.

(100006098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

TV Rights S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 120.179.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 57337 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2010012157/12.

(100004990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Win-Win S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 87.969.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010012290/10.

(100005082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Akron S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 70.199.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2010.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signature

Référence de publication: 2010012406/12.

(100005207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Win-Win S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 87.969.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010012291/10.

(100005078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Marketing Control Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 42.234.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010012314/10.

(100005378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Medicover Holdings NV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 6.471.044,32.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 150.520.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twenty-first day of December,
Before Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared the following person:

The company Medicover Holding S.A., a company organized and governed by the laws of Luxembourg, with registered office in L-2340 Luxembourg, 20, rue Philippe II, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 59.021,

hereby represented by Mrs. Nathalie HOULLÉ, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 11 December 2009.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The company Medicover Holding S.A., prenamed, is the sole shareholder (hereinafter the "Sole Shareholder") of the company established in the Netherlands Antilles under the name of "Medicover Holdings N.V.", (hereinafter referred to as the "Company"), with registered office in Curaçao, Netherlands Antilles, Pietermaai 15, and registered with the register of the chamber of commerce of Curaçao under the number 77.417.

Such appearing party, represented as here above stated, has requested the undersigned notary to write down that:

I. The Sole Shareholder of the Company has passed written resolutions on 16 and 18 December 2009, in accordance with the laws of the Netherlands Antilles and the articles of association of the Company applying on the date of these resolutions, whereby they resolved to transfer the registered office and place of principal establishment of the Company to Luxembourg with effect as from the date of the notarial deed in Luxembourg and to restate the articles of association of the Company in order to adapt them to the Luxembourg company law dated August 10, 1915, as amended (the "Law").

II. The purpose of the present resolutions is to acknowledge and confirm the resolutions taken on 16 and 18 December 2009 in accordance with the laws of the Netherlands Antilles and to decide on further amendments required for the Company to comply with Luxembourg Law.

III. It results from the excerpt issued by the Chamber of companies of Curaçao, Netherlands Antilles on 8 December 2009 that the Company is duly registered with such chamber.

IV. Furthermore, it results from the legal opinion issued by Alexander & Simon, civil law notaries, on 18 December 2009 that

a. the Company was duly incorporated under the laws of the Netherlands Antilles and has the necessary corporate power under the laws of the Netherlands Antilles to be registered as a limited liability company ("société à responsabilité limitée") by shares in Luxembourg in the manner provided under the laws of Luxembourg.

b. conversion of a limited liability company according to the laws of the Netherlands Antilles into a limited liability company ("société à responsabilité limitée") by shares in Luxembourg under the laws of Luxembourg is not in conflict with and is allowed under the laws of the Netherlands Antilles.

c. conversion of a limited liability company according to the laws of the Netherlands Antilles into a limited liability company ("société à responsabilité limitée") by shares in Luxembourg under the laws of Luxembourg does not terminate the existence of the Company.

However, the Company will no longer be regarded as being incorporated under the laws of the Netherlands Antilles after the conversion. It will be regarded as having been continued in Luxembourg.

d. the Company has taken all necessary corporate actions in accordance with its Articles of Association in order to transfer its statutory seat from Curaçao, Netherlands Antilles to Luxembourg by way of conversion from a limited liability company according to the laws of the Netherlands Antilles into a limited liability company ("société à responsabilité limitée") under the laws of Luxembourg.

e. The Company has complied with all legal requirements under the laws of the Netherlands Antilles in order to continue from a limited liability company according to the laws of the Netherlands Antilles as a limited liability company ("société à responsabilité limitée") under the laws of Luxembourg, however with the exception of the deregistration of the Company from the Commercial Register of Curaçao, Netherlands Antilles, that will be completed upon receipt of a copy of the deed from a Luxembourg civil law notary acknowledging and recording in accordance with the laws of Luxembourg the continuation from a limited liability company according to the laws of the Netherlands Antilles as a limited liability company ("société à responsabilité limitée") under the laws of Luxembourg.

f. the written resolutions of the Sole Shareholder of the Company to continue the Company from a limited liability company according to the laws of the Netherlands Antilles into a limited liability company ("société à responsabilité limitée") have been validly adopted.

g. the nominal capital of the Company amounts to six million four hundred seventy one thousand forty four euros and thirty two cents (EUR 6,471,044.32) divided into eight million five hundred fourteen thousand five hundred thirty two (8,514,532) shares with a par value of seventy six cents (EUR 0,76) each.

h. the nominal capital of the Company is fully paid up.

i. the property of the Company continues to be the property of the Company subsequent to the migration.

j. the Company continues to be liable for the obligations of the Company subsequent to the migration.

k. an existing cause of action, claim or liability to prosecution by or against the Company is unaffected as a result of the migration.

l. a civil, criminal or administrative action or proceeding pending by or against the Company may be continued to be prosecuted by or against the Company subsequent to the migration to Luxembourg, and a conviction against, or ruling, or order or judgement in favour of or against, the Company may be enforced by or against the Company subsequent to the migration.

V. It results from a letter of confirmation issued by Mr. Joseph Michael Ryan, professionally residing at Waterloo Office Park, Building M, Drève Richelle 161, B-1410 Waterloo, Belgium, chief financial officer of the Medicovert Group, on 21 December 2009, that (i) since the closing date of the accounts of the Company as at 16 December 2009 no significant movements have been booked into the balance sheet of the Company and that the figures indicated in the balance sheet as at 16 December 2009 remain fair and accurate, and that (ii) upon review of the latest financial statements and books and records the fair market net asset value of the Company corresponds to at least the amount of the corporate capital of the Company.

VI. The appearing person, represented as here above stated, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder confirms that the registered office and place of principal establishment of the Company has been transferred from the Netherlands Antilles to the Grand-Duchy of Luxembourg, without dissolution of the Company but with continuance of its legal personality as described in the above mentioned legal opinion, with tax and accounting effect as from 21 December 2009.

Second resolution

The Sole Shareholder confirms that the nationality of the Company has subsequently changed and the Luxembourg nationality has been adopted as from 21 December 2009.

The Company acknowledges that it will have to be registered with the Luxembourg trade and companies register.

Third resolution

The Sole Shareholder confirms that the Company shall operate under the form of a "société à responsabilité limitée" with the articles of association as stated below.

Fourth resolution

The Sole Shareholder confirms that the financial statements of the Company as at 16 December 2009, being the closing accounts of the Company in the Netherlands Antilles, have been approved.

Fifth resolution

The Sole Shareholder confirms to adopt "Medicovert Holdings NV S.à r.l." as new corporate name of the Company.

Sixth resolution

As a consequence of the transfer of the registered office and place of principal establishment of the Company to the Grand-Duchy of Luxembourg the Sole Shareholder confirms to adopt the following articles of association:

Title I. Form - Name - Duration - Registered office - Corporate object

Art. 1. Form - Name. There is hereby established between the subscriber and all those who may become members in the future, a company with limited liability ("société à responsabilité limitée") governed by Luxembourg law, under the name of "Medicovert Holdings NV S.à r.l." (hereinafter referred to as the "Company").

Art. 2. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 3. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred within the municipality of Luxembourg-City by resolution of the board of managers of the Company.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of its sole member or, as the case may be, by a resolution of the general meeting of its members. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

If political, economical or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, as determined by the management of the Company, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 4. Corporate object. The object of the Company is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, option or in any other way.

The Company may use its funds to invest in real estate, to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights and to grant to or for the benefit of companies in which the Company has a direct or indirect participation and to companies of the group, any assistance including financial assistance, loans, advances or guarantees.

Without prejudice to the generality of the object of the Company, this latter may do all or any of the following:

- acquisition, possession, administration, sale, exchange, transfer, trade and investment in and alienation of shares, bonds, funds, notes, evidences of indebtedness and other securities, borrowing of money and issuance of notes therefore, as well as the lending of money;
- acquisition of income arising from the disposal or licensing of copyrights, patents, designs, secret processes, trademarks or other similar interests;
- rendering of technical assistance;
- participation in and management of other companies.

The Company may borrow in any form and proceed to the private issue of bonds, notes, securities, debentures and certificates, provided that they are not freely negotiable and that they are issued in registered form only.

In a general fashion, the Company may carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Title II. Capital - Units

Art. 5. Corporate capital. The subscribed corporate capital is set at six million four hundred seventy one thousand forty four euros and thirty two cents (EUR 6,471,044.32) represented by eight million five hundred fourteen thousand and five hundred thirty-two (8,514,532) corporate units with a par value of seventy-six cents (EUR 0,76.-) each.

Each unit gives right to one fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of units in existence.

The subscribed corporate capital may be changed at any time by decision of the sole member or, as the case may be, by decision of the general meeting of the members deliberating in the same manner provided for amendments to these articles of incorporation.

Art. 6. Transfer of units. If the Company has at least two members, the corporate units are freely transferable between the members.

In case of plurality of members, the transfer of units inter vivos to non-members is subject to the consent given in a general meeting of members representing at least three quarters (3/4) of the Company's capital.

In case of a sole member, the units of the Company are freely transferable to non-members.

In the case of the death of a member, the unit transfer to non-members is subject to the consent of members representing no less than three quarters (3/4) of the rights held by the surviving members. In this case, however, the approval is not required if the units are transferred either to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

For no reason and in no case, are the creditors, legal successors or heirs allowed to seal assets or documents of the Company.

Art. 7. Redemption of units. The Company may redeem its own units subject to the relevant legal dispositions.

The acquisition and disposal by the Company of units held by it in its own corporate capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of the member(s).

Title III. General meetings of members

Art. 8. Powers of the general meeting. Any regularly constituted meeting of members of the Company shall represent the entire body of members of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the activity of the Company.

Except as otherwise required by law, resolutions at a general meeting of members duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The capital and other provisions of these articles of incorporation may, at any time, be changed by the sole member or by a majority of members representing at least three quarters (3/4) of the capital. The members may change the nationality of the Company by a unanimous decision.

If all of the members are present or represented at a general meeting of the members, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 9. Vote. Each unit entitles the holder to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

The Company will recognise only one holder per unit; in case a unit is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to such unit until one individual/entity has been appointed as the sole owner vis-à-vis the Company.

Art. 10. Sole member. If the Company has only one member, this sole member exercises all the powers of the general meeting.

The resolutions of the sole member which are taken in the scope of the first paragraph are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Moreover, agreements entered into between the sole member and the Company represented by him are recorded on minutes or drawn-up in writing. Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

Title IV. Management

Art. 11. Board of managers. The Company shall be managed by one or more managers. In case of plurality of managers, they constitute a board of managers. The manager(s) need(s) to not be member(s). The manager(s) is/are appointed by the general meeting of members.

The managers are appointed and removed, ad nutum, by the general meeting of members, which determines their powers, compensation and duration of their mandates.

Art. 12. Meetings. The board of managers may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the members.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or any manager, at the place indicated in the notice of meeting.

Written or verbal notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by telegram, telex, telefax, or by e-mail of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by video conference or by other similar means of communication allowing the identification of such manager and allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. A meeting held by these means of communication shall be deemed to be held at the registered office of the Company in Luxembourg.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telegram, telex or telefax, or by e-mail another manager as his proxy.

Votes may also be cast in writing, by telegram, telex or telefax, or by e-mail.

The board of managers may only deliberate or act validly if more than a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings.

Art. 13. Minutes of the meetings. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his/her absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two managers.

Art. 14. Powers. The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition on behalf of the Company in its interests.

All powers not expressly reserved by law to the general meeting of members fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of members, to any manager or managers of the board or to any committee (the members of which need not to be managers) deliberating under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons, who need not to be managers, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

Art. 15. Representation. The Company shall be bound by (i) the joint signature of two managers or (ii) the single signature of the single manager or (iii) the single or joint signature of any person or persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers.

Art. 16. Liability. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible for the obligations of the Company. As agents of the Company, they are liable for the correct performance of their duties.

Title V. Accounts

Art. 17. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the thirty-first day of December of the same year.

Art. 18. Annual accounts. The balance sheet and the profit and loss accounts are drawn up by the board of managers as at the end of each financial year and will be at the disposal of the members at the registered office of the Company.

The annual accounts shall then be submitted to the annual general meeting of members.

Art. 19. Profits, Reserves and Dividends. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, charges and provisions, such as approved by the annual general meeting of members represents the net profit of the Company.

Each year, five percent (5%) of the annual net profits of the Company, shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) or more of the corporate capital of the Company.

The remaining profits shall be allocated by a resolution of the general meeting of members, which may resolve:

- (i) to pay a dividend to the members proportionally to the units they hold or
- (ii) to carry them forward or
- (iii) to transfer them to another distributable reserve account of the Company.

Notwithstanding the above, the members may resolve, prior to the holding of the annual general meeting, to pay interim dividends on the future net profit of the current financial year provided that:

- (i) the annual accounts of the preceding financial year have been duly approved by a resolution of the members;
- (ii) the interim dividends are paid within two (2) months following the drawing-up by the managers of interim accounts showing that sufficient funds are available for such distribution.

If the paid interim dividends exceed the amount finally distributable to the members according to the annual general meeting, the excess is not to be considered as dividend paid on account but as an immediately due receivable of the Company towards the members.

The above provisions are without prejudice to the right of the general meeting of members to distribute at any moment to the members any net profits deriving from the previous financial years and carried forward or any amounts from any distributable reserve accounts.

Title VI. Winding up - Liquidation - Miscellaneous

Art. 20. Liquidation. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the general meeting of the members resolving such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of the sole member or of one of the members will not bring the Company to an end.

Once the liquidation is closed, the remaining assets of the Company shall be allocated to the members proportionally to the units they hold in the Company.

Art. 21. Miscellaneous. All matters not governed by these articles shall be determined in accordance with the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended.

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves to fix the registered office of the Company at L -2420 Luxembourg, 24, avenue Reuter, with effect as from 21 December 2009.

Eighth resolution

The Sole Shareholder acknowledges the resignation with effect as from the date of the present deed of Equity Trust Company (Curaçao) N.V., Mr. Fredrik RAGMARK, Mr. Jonas Af JOCHNICK and Mr. Joseph Micheal RYAN from their position as managers of the Company and gives them discharge in respect of the execution of their mandates from their appointment until their resignation.

The Sole Shareholder resolves to appoint in addition to Mr. Andre LINDEKRANTZ, Mr. Michel BULACH, lawyer, born on 6 April 1974, in Metz (France), residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, as further manager of the Company for a period starting on the date of the present deed and ending at the next annual general meeting of members approving the accounts as at 31 December 2010.

Ninth resolution

After having adopted the accounts of the company as at 16 December 2009, and after having read the confirmation letter here above mentioned that no significant movements have been booked into the balance sheet of the company on this date, the Sole Shareholder states the following transitory disposition:

The first accounting year in the Grand Duchy of Luxembourg shall begin on 21 December 2009 and shall terminate on 31 December 2010.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Corporation as a result of this deed are estimated at approximately four thousand Euros (EUR 4,000).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, duly represented, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt et un décembre

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu la personne suivante:

La société MEDICOVER HOLDING S.A., une société organisée et régie par les lois du Luxembourg, ayant son siège social à L-2340 Luxembourg, 20, rue Philippe II, sous le numéro B 59.021,

ici représentée par Maître Nathalie HOULLÉ, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 11 décembre 2009.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

La société MEDICOVER HOLDING S.A, prédésignée, est l'actionnaire unique (ci-après l'"Actionnaire Unique") de la société établie aux Antilles Néerlandaises sous la dénomination de "Medicover Holdings N.V", (ci-après la "Société"), avec siège social à Curaçao, Pietermaai 15, Antilles Néerlandaises, inscrite au registre du commerce de Curaçao sous le numéro 77.417.

La comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et demande au notaire d'acter que:

I. L'Actionnaire Unique de la Société a passé des résolutions écrites en date du 16 et du 18 décembre 2009, en conformité avec les lois des Antilles Néerlandaises et les statuts de la Société en vigueur à la date des prédites résolutions, par lesquelles il a été décidé de transférer le siège social et l'établissement principal de la Société au Luxembourg, avec effet à la date de la tenue de l'acte pardevant notaire à Luxembourg et de modifier les statuts de la Société afin de les adapter à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 modifiée (ci-après "la Loi").

II. Le but des présentes résolutions est de prendre acte et de confirmer les résolutions prises en date du 16 et du 18 décembre 2009 en conformité avec les lois des Antilles Néerlandaises et de décider d'autres modifications, ces dernières étant requises afin que la Société soit en conformité avec les exigences légales luxembourgeoises.

III. Il résulte de l'extrait du registre de Commerce émis par la Chambre de commerce de Curaçao, Antilles Néerlandaises en date du 8 décembre 2009, que la Société est dûment immatriculée auprès de ladite Chambre.

IV. En outre, il résulte d'un avis juridique émis par l'étude notariale Alexander & Simmons, Notaires, en date du 18 décembre 2009 que:

a. La Société a été dûment constituée sous l'égide du droit des Antilles Néerlandaises et dispose de la personnalité morale en vertu des lois des Antilles Néerlandaises pour être immatriculée en tant que société à responsabilité limitée au Luxembourg dans les conditions prévues par les lois luxembourgeoises.

b. La conversion d'une société à responsabilité limitée en vertu des lois des Antilles Néerlandaises en une société à responsabilité limitée au Luxembourg régie par les lois luxembourgeoises n'est pas en contradiction avec et est permise par les lois des Antilles Néerlandaises.

c. La conversion d'une société à responsabilité limitée régie par les lois des Antilles Néerlandaises en une société à responsabilité limitée au Luxembourg régie par les lois luxembourgeoises ne met pas fin à la Société.

En effet, la Société cesse, après conversion, d'être considérée comme une société constituée et enregistrée aux Antilles Néerlandaises et sera considérée comme continuant à exister au Luxembourg.

d. La Société a effectué toutes les démarches juridiques en conformité avec ses statuts afin de transférer son siège social de Curuaçao, Antilles Néerlandaises, au Luxembourg par la transformation d'une société à responsabilité limitée, régie par les lois des Antilles Néerlandaises, en une société à responsabilité de droit luxembourgeois.

e. La Société a respecté toutes les formalités légales prévues par les lois des Antilles Néerlandaises, afin de passer d'une société à responsabilité limitée régie par les lois des Antilles Néerlandaises en une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, à l'exception de la radiation de la Société du registre de commerce de Curaçao, Antilles Néerlandaises, qui sera effectuée à la réception de la copie de l'acte notarié passé à Luxembourg, prenant acte et enregistrant, en conformité avec les lois luxembourgeoises, le passage d'une société à responsabilité limitée conformément aux lois des Antilles Néerlandaises en une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois.

f. Les résolutions écrites prises par l'Actionnaire Unique de la Société consistant à passer d'une société à responsabilité limitée en vertu des lois des Antilles Néerlandaises en une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ont été valablement adoptées.

g. Le capital social de la Société est de six millions quatre cent soixante et onze mille quarante quatre euros et trente deux cents (EUR 6.471.044,32) divisé en huit millions cinq cent quatorze mille cinq cent trente deux (8.514.532) actions d'une valeur de soixante seize cents (EUR 0,76) chacune.

h. Le capital social de la Société est entièrement souscrit.

i. La propriété de la Société reste inchangée au-delà du transfert.

j. La Société reste responsable de ses obligations et ce malgré le transfert.

k. Le risque contentieux, la plainte ou le risque de procès par ou à l'encontre de la Société n'est pas affecté par le transfert.

l. un procès civil, criminel ou administratif ou tout procès en cours institué par ou à l'encontre de la Société doit être poursuivi au-delà du transfert et toute condamnation, arrêt, ou ordonnance, ou jugement en faveur ou à l'encontre de la Société doit être exécuté par ou à l'encontre de la Société au-delà du transfert.

V. Qu'il résulte d'une lettre de confirmation émise par Monsieur Joe Michell Ryan, résidant professionnellement à Waterloo Office Park, Bâtiment M, Drève Richelle, B-Waterloo, Belgique, directeur financier du groupe Medicovert en date du 21 décembre 2009 que (i) depuis la date de la clôture des comptes de la Société le 16 décembre 2009, aucun mouvement significatif n'a été enregistré dans les comptes de la Société, de sorte que les chiffres repris dans les comptes au 16 décembre 2009 donnent une image fidèle de la Société et (ii) qu'après revue des derniers comptes, livres et états financiers, la valeur nette de la société est au moins égale au montant du capital social de la Société.

VI Ladite comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a demandé au notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire Unique confirme que le siège social et le principal établissement ont été transférés des Antilles Néerlandaises au Grand-Duché du Luxembourg, sans dissolution de la Société mais avec continuité de la personnalité juridique tel qu'indiqué dans l'avis juridique susmentionné, avec effet comptable et fiscal à la date du 21 décembre 2009.

Seconde résolution

L'Actionnaire Unique confirme que la nationalité de la Société a été modifiée de manière subséquente et que la nationalité luxembourgeoise a été adoptée en date du 21 décembre 2009.

Il est reconnu que la Société doit être inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Troisième résolution

L'Actionnaire Unique confirme que la Société opérera au Grand-Duché du Luxembourg sous la forme d'une société à responsabilité limitée avec les statuts tels qu'ils figurent ci-dessous.

Quatrième résolution

L'Associé Unique confirme que les états financiers de la Société au 16 décembre 2009, étant les comptes de clôture de la Société aux Antilles Néerlandaises, ont été approuvés.

Cinquième résolution

L'Associé Unique confirme le nom "Medicover Holdings NV S.à.r.l." comme étant la nouvelle dénomination sociale de la Société.

Sixième résolution

En conséquence du présent transfert de siège social et du principal établissement de la Société au Grand-Duché de Luxembourg, l'Actionnaire Unique adopte les statuts suivants:

Titre I^{er} . Forme - Nom - Durée - Siège social - Objet social

Art. 1^{er} . Forme - Nom. Il est créé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront associés dans le futur, une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois sous le nom de "Medicover Holdings NV S.à r.l." (ci-après dénommée la "Société").

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Il pourra être transféré à l'intérieur de la commune de Luxembourg-Ville, par résolution du conseil de gérance de la Société.

Il pourra être transféré en tout autre lieu dans le Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de son associé unique ou, le cas échéant, d'une résolution de l'assemblée générale de ses associés. Des succursales ou d'autres bureaux pourront être établis à Luxembourg ou à l'étranger par une résolution du conseil de gérance.

Si des événements d'ordre politique, économique ou social sont intervenus ou sont imminents et de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la facilité de communication entre ce siège et les personnes à l'étranger, telles que définies par la gérance de la Société, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social, restera une société luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires de transfert du siège social seront prises et notifiées à toute partie intéressée par la gérance de la Société.

Art. 4. Objet social. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise commerciale, industrielle, financière ou autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition de valeurs mobilières et de droits par voie de participation, d'apport, d'option ou de toute autre manière.

La Société pourra utiliser ses fonds pour investir dans des biens immobiliers, pour créer, administrer, développer et céder ses actifs tels qu'ils seront composés à une époque déterminée et plus particulièrement mais non limitativement, son portefeuille de titres de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, d'acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option, tous titres, et tous droits de propriété intellectuelle, de les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autre et de recevoir ou d'accorder des licences relatives aux droits de propriété intellectuelle et d'accorder ou faire bénéficier aux sociétés dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte ou toute société du groupe, toute assistance, y compris assistance financière, prêts, avances ou garanties.

Sans préjudice quant à la généralité de l'objet de la Société, cette dernière pourra faire tout ou partie de ce qui suit:

- l'acquisition, la possession, l'administration, la vente, l'échange, le transfert, le commerce et l'investissement dans et l'aliénation d'actions, d'obligations, de fonds, de billets à ordre, de titres de créances et d'autres titres, l'emprunt d'argent et l'émission de titres de créances y relatifs, ainsi que le prêt d'argent;

- l'acquisition de revenus issus de l'aliénation ou de l'autorisation d'exploiter des droits d'auteurs, brevets, dessins, formules ou procédés secrets, marques ou, provenant d'activités similaires;

- l'assistance technique;

- la participation à et la gérance d'autres sociétés.

La Société pourra emprunter sous toute forme et procéder à l'émission privée d'obligations, billets à ordre, titres, certificats de toute nature, à condition qu'ils ne soient pas librement négociables et qu'ils soient émis sous forme nominative uniquement.

D'une manière générale, la Société pourra effectuer toute opération qu'elle estimera nécessaire à l'accomplissement et au développement de son objet.

Titre II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit de la Société est fixé à six millions quatre cent soixante et onze mille quarante quatre euros et trente deux cents (EUR 6.471.044,32) représenté par huit millions cinq cent quatorze mille cinq cent trente deux (8.514.532) parts sociales d'une valeur nominale de soixante seize cents (EUR 0.76.-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre de parts sociales existantes.

Le capital social souscrit pourra, à tout moment, être modifié par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par décision de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modifications des statuts.

Art. 6. Cession des parts sociales. Si la Société a au moins deux associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

En cas de pluralité d'associés, le transfert de parts sociales entre vifs à des non-associés est soumis à l'agrément des associés donné en assemblée générale des associés représentant au moins trois-quarts (3/4) du capital de la Société.

Si la Société n'a qu'un seul associé, les parts sociales seront librement cessibles à des non-associés.

En cas de décès d'un associé, le transfert de parts sociales à des non-associés est soumis à l'agrément des associés représentant au moins trois quarts (3/4) des droits détenus par les associés survivants. Dans ce cas toutefois, l'approbation n'est pas requise si les parts sociales sont transmises soit aux héritiers ayant droit à la réserve légale, soit au conjoint survivant.

Pour aucune raison et en aucun cas, les créanciers, successeurs légaux ou héritiers ne seront autorisés à saisir des actifs ou des documents de la Société.

Art. 7. Rachat des parts sociales. La Société pourra, dans le respect des dispositions légales applicables, racheter ses propres parts sociales.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales de son propre capital social ne pourront avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et selon les termes et conditions qui seront décidés par une assemblée générale du ou des associés.

Titre III. Assemblées générales des associés

Art. 8. Pouvoirs de l'assemblée générale. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée représentera l'intégralité des associés de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus pour décider, réaliser ou ratifier tous les actes en relation avec les activités de la Société.

Sauf disposition légale contraire, les résolutions prises lors d'une assemblée des associés régulièrement convoquée seront adoptées à la majorité simple des associés présents et prenant part au vote.

Le capital social et les autres dispositions des présents statuts pourront, à tout moment, être modifiés par l'associé unique ou par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital. Les associés pourront changer la nationalité de la Société par une décision prise à l'unanimité.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée des associés, et s'ils constatent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 9. Vote. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

La Société ne reconnaîtra qu'un titulaire par part; lorsqu'une part sera détenue par plus d'une personne, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part jusqu'à ce qu'une personne/entité ait été désignée comme le seul propriétaire vis-à-vis de la Société.

Art. 10. Associé unique. Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce tous les pouvoirs de l'assemblée générale.

Les décisions de l'associé unique prises dans le cadre du premier paragraphe seront inscrites dans un procès-verbal ou prises par écrit.

De plus, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui seront documentés sur un procès-verbal ou établis par écrit. Néanmoins, cette dernière disposition ne sera pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Titre IV. Gérance

Art. 11. Conseil de gérance. La Société sera administrée par un ou plusieurs gérants. En cas de pluralité de gérants, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'a/n'ont pas besoin d'être associé(s). Le(s) gérants est/sont désigné(s) par l'assemblée générale des associés.

Les gérants sont nommés et révoqués, ad nutum, par l'assemblée générale des associés qui définira leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leurs mandats.

Art. 12. Réunions. Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera responsable des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées d'associés.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou d'un gérant, au lieu indiqué dans la convocation à l'assemblée.

Une convocation écrite ou verbale de toute réunion du conseil de gérance devra être adressée à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, excepté en circonstances d'urgence auquel cas la nature de ces circonstances devra être mentionnée dans la convocation à l'assemblée. Il pourra être renoncé à cette convocation par l'accord écrit ou par télégramme, télex, télécopie ou par e-mail de tout gérant. Une convocation séparée ne sera pas requise pour des réunions individuelles tenues aux heures et lieux prescrits dans un programme préalablement adopté par une résolution du conseil de gérance.

Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par vidéo conférence ou autre moyen de communication similaire permettant l'identification de ce gérant et permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre et de se parler. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à la participation en personne à une telle réunion. Une réunion tenue par le biais de ces moyens de communication sera réputée avoir été tenue au siège social de la Société à Luxembourg.

Tout gérant pourra prendre part à une réunion du conseil de gérance en nommant en tant que mandataire un autre gérant par écrit ou par télégramme, télex, télécopie ou par e-mail.

Les votes pourront également être effectués par écrit, par télégramme, télex ou télécopie ou par e-mail.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si plus de la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Les résolutions prises par écrit, approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que des résolutions votées lors des réunions des gérants.

Art. 13. Procès-verbal des réunions. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil de gérance devront être signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui présidera une telle réunion.

Des copies ou extraits de tels procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou à toute autre occasion devront être signés par le président, le secrétaire ou par deux gérants.

Art. 14. Pouvoirs. Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser tous les actes d'administration et de disposition pour le compte et dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi à l'assemblée générale des associés seront de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance pourra déléguer ses pouvoirs de diriger la gestion journalière et les affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société pour une telle gestion et de telles affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des associés, à un ou plusieurs membres du conseil de gérance ou à tout comité (dont les membres n'auront pas à être gérants), délibérant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil de gérance déterminera. Il pourra également confier tous les pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, qui ne devra pas nécessairement être gérant, nommer et révoquer tous cadres et employés, et fixer leur rémunération.

Art. 15. Représentation. La Société sera engagée par (i) la signature conjointe de deux gérants ou (ii) la signature unique du gérant unique ou (iii) la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.

Art. 16. Responsabilité. Dans l'exécution de leur mandat, les gérants ne sont pas personnellement responsables des engagements de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils seront responsables de l'exercice correct de leurs obligations.

Titre V. Comptes

Art. 17. Exercice social. L'année sociale commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 18. Comptes annuels. Le bilan et le compte de pertes et profits seront préparés par le conseil de gérance à la fin de chaque exercice social et seront à la disposition des associés au siège social de la Société.

Les comptes annuels seront ensuite soumis à l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 19. Bénéfices, Réserves et Dividendes. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, frais, charges et provisions, tels qu'approuvés par l'assemblée générale annuelle des associés, constituera le bénéfice net de la Société.

Chaque année, un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sera affecté au compte de la réserve légale de la Société. Cette déduction cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve atteindra dix pour cent (10%) ou plus du capital social de la Société.

Le solde du bénéfice net sera affecté par une résolution de l'assemblée générale des associés, qui pourra décider:

- (i) de payer un dividende aux associés proportionnellement à leurs parts sociales ou
- (ii) de l'affecter au compte report à nouveau ou
- (iii) de le transférer à un autre compte de réserve disponible de la Société.

Nonobstant ce qui précède, les associés pourront décider, avant la tenue de l'assemblée générale annuelle, de payer des dividendes intérimaires sur les excédents futurs de l'année sociale en cours, à condition que:

- (i) les comptes annuels de l'exercice social précédant aient été dûment approuvés par une résolution des associés;
- (ii) les dividendes intérimaires soient payés dans les deux (2) mois suivant l'établissement par les gérants des comptes intérimaires montrant la disponibilité de fonds suffisants pour une telle distribution.

Si les dividendes intérimaires payés excèdent le montant finalement distribuable aux associés selon l'assemblée générale annuelle, l'excès ne devra pas être comptabilisé comme un acompte sur dividende mais comme une créance immédiatement exigible de la Société envers les associés.

Les dispositions ci-dessus sont établies sans préjudice du droit de l'assemblée générale des associés de distribuer à tout moment aux associés tout bénéfice provenant des précédents exercices sociaux et reporté ou de toute somme provenant des comptes de réserve distribuable.

Titre VI. Dissolution - Liquidation - Divers

Art. 20. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée générale des associés décidant la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Le décès, la suspension des droits civils, la banqueroute ou la faillite de l'associé unique ou de l'un des associés ne mettra pas fin à l'existence de la Société.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement aux parts qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 21. Divers. Tous les points non régis par ces statuts seront déterminés en conformité avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Septième résolution

L'Actionnaire Unique décide de fixer le siège social de la Société à L-2420 Luxembourg, 24, Avenue Reuter, avec effet au 21 décembre 2009.

Huitième résolution

L'Actionnaire Unique prend acte de la démission, avec effet à la date du présent acte de la société Equity Trust (Curaçao) N.V., de Monsieur Fredrik RAGMARK, Monsieur Jonas Af JOCHNICK et Monsieur Joseph Micheal RYAN de leurs mandats de gérants de la Société et leur donne décharge pour l'exécution de leur mandat à compter de la date de leur nomination jusqu'à celle de leur démission.

L'Actionnaire Unique décide de nommer, en plus de Monsieur Andre LINDEKRANTZ, Monsieur Michel BULACH, avocat, né le 6 avril 1974, à Metz (France), résidant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse en qualité de gérant de la Société pour une période à compter de la date du présent acte et expirant lors de la prochaine assemblée générale des associés statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

Neuvième résolution

Après avoir approuvé les comptes de la Société daté du 16 décembre 2009 et après avoir pris connaissance de la lettre de confirmation précitée indiquant qu'aucun mouvement significatif n'a été enregistré dans les comptes de la Société, L'Associé Unique constate la disposition transitoire suivante:

Le premier exercice social au Grand-Duché de Luxembourg commencera le 21 décembre 2009 et se terminera au 31 décembre 2010.

Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à quatre mille Euros (EUR 4.000).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: N. HOULLÉ, G. LECUIT

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 décembre 2009. Relation: LAC/2009/56557. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2010.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2010011999/591.

(100004949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Consulenta S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 1, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 141.653.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2010.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L-1013 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2010012354/15.

(100005031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Riedgen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.
R.C.S. Luxembourg B 36.717.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2010.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L-1013 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2010012355/15.

(100005033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Richbourg Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 109.518.

Les comptes annuels au 30/09/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11/01/2010.

G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2010012326/13.

(100004774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2010.

A&P - ASAP&Partners (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 63.657.

Le bilan de la société au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2010012408/11.

(100004726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Car Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1274 Howald, 95, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 68.288.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010012282/10.

(100005094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Nanou S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 130.951.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010012285/10.

(100004957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Fashion Concept SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 95.842.

Le siège social a été transféré à 3, rue des Foyers L-1537 Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2010.

Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Fiduciaire Becker, Gales & Brunetti S.A.

Luxembourg

Référence de publication: 2010012117/11.

(100004746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Climatherme S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 83.437.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11/01/2010.

G.T. Experts Comptables Sarl

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010012328/13.

(100004778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Léon Weiwers, les Héritiers, Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-1858 Luxembourg, 22, rue du Kirchberg.

R.C.S. Luxembourg B 9.565.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010012332/10.

(100004798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Artbo SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 115, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 150.529.

L'an deux mille neuf, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

A comparu:

Dimitri JACQUES, employé, né à Namur (Belgique), le 9 mars 1971, demeurant professionnellement à L-8077 Bertrange, 115, rue de Luxembourg.

Le comparant a requis le notaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 ainsi que par les présents statuts dénommée: ARTBO SA.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut être dissoute anticipativement par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Bertrange.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 4. La société a pour objet l'exploitation d'un institut de beauté, d'un centre de massage et de relaxation, d'un institut visant à l'amélioration du bien être, ainsi que la commercialisation sous toutes ses formes des produits liés à cette activité.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

Elle pourra faire également toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille (31.000.-) euros, représenté par cent (100) actions de trois cent dix (310.-) euros chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont nominatives jusqu'à leur libération intégrale et ensuite, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administrateur pourra être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Art. 7. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur et en cas de pluralité d'administrateurs, soit par la signature collective de deux administrateurs, dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué, soit, pour les actes relevant de la gestion journalière, par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mardi du mois de mai à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

Art. 11. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Art. 12. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Souscription

Le capital social a été souscrit par Dimitri JACQUES, employé, né à Namur (Belgique), le 9 mars 1971, demeurant professionnellement à L-8077 Bertrange, 115, rue de Luxembourg.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de vingt-cinq (25%) pour cent de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante (7.750.-) euros se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cent cinquante (1.150.-) euros.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui pour finir le 31 décembre 2010.
- 2) La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2011.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant le comparant, ès-qualités qu'il agit, représentant l'intégralité du capital social, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire, à laquelle il se reconnaît dûment convoqué et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires à un (1).

Est nommé aux fonctions d'administrateur unique:

Corinne BREART, employée, née à Etterbeek (Belgique), le 17 mai 1963, demeurant professionnellement à L-8077 Bertrange, 115, rue de Luxembourg.

Deuxième résolution

Est nommé commissaire aux comptes:

Alexandre JACQUES, retraité, né à La Hestre (Belgique), le 25 novembre 1942, demeurant professionnellement à L-8077 Bertrange, 115, rue de Luxembourg.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2014.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-8077 Bertrange, 115, rue de Luxembourg.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Cinquième résolution

Le conseil d'administration est autorisé, conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et de l'article 7 des présents statuts, à désigner un administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature pour les opérations de la gestion journalière.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Jacques et Molitor.

Enregistrée ESCH-SUR-ALZETTE A.C, le 21 décembre 2009. Relation: EAC/2009/15849. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Kirchen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 29 décembre 2009.

Frank MOLITOR.

Référence de publication: 2010012039/125.

(100005139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2010.

MB Fenster + Türen Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7243 Bereldange, 33, rue du Dix Octobre.

R.C.S. Luxembourg B 108.557.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2010.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010012363/15.

(100005062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2010.

F3P Associés SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1248 Luxembourg, 41, rue de Bouillon.

R.C.S. Luxembourg B 150.533.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le sept décembre.

Par-devant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

Ont comparu:

- 1.- Angelo PRESTI, employé privé, né à Favara (Italie), le 4 avril 1962, demeurant à L-8311 Capellen, 122, route d'Arlon;
- 2.- Franco PRESTI, employé privé, né à Völklingen (Allemagne), le 7 octobre 1968, demeurant à L-1510 Luxembourg, 14, avenue de la Faïencerie;
- 3.- Rosetta PRESTI, employée privée, née à Völklingen (Allemagne), le 25 décembre 1964, demeurant à L-6412 Echternach, 34, rue Alferweiher;
- 4.- K.F. FINANCE SA avec siège social à L-2514 Luxembourg, 7, rue Jean-Pierre Sauvage, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 141 656.

ici représentée par son administrateur-délégué Kindy FRITSCH, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Les comparants ont requis le notaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 ainsi que par les présents statuts dénommée: F3P Associés SA.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut être dissoute anticipativement par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et Ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 4. La société a pour objet l'exploitation d'un restaurant avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille (31.000.-) euros, représenté par cent (100) actions de trois cent dix (310,-) euros chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administrateur pourra être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Art. 7. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur et en cas de pluralité d'administrateurs, soit par la signature collective de tous les administrateurs, dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué, soit, pour les actes relevant de la gestion journalière, par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mardi du mois de mai à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

Art. 11. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Art. 12. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- Angelo PRESTI, employé privé, né à Favara (Italie), le 4 avril 1962, demeurant à L-8311 Capellen, 122, route d'Arlon, vingt-cinq actions	25
2.- Franco PRESTI, employé privé, né à Völklingen (Allemagne), le 7 octobre 1968, demeurant à L-1510 Luxembourg, 14, avenue de la Faïencerie, vingt-cinq actions	25
3.- Rosetta PRESTI, employée privée, née à Völklingen (Allemagne), le 25 décembre 1964, demeurant à L-6412 Echternach, 34, rue Alferweiher, vingt-cinq actions	25
4.- K.F. FINANCE SA avec siège social à L-2514 Luxembourg, 7, rue Jean-Pierre Sauvage, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 141 656, vingt-cinq actions	25
Cent, actions	100

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de cent pour cent de sorte que la somme de trente et un mille (31.000,-) euros se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cent cinquante (1.150,-) euros.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui pour finir le 31 décembre 2009.
- 2) La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2010.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant le comparant, ès-qualités qu'il agit, représentant l'intégralité du capital social, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire, à laquelle il se reconnaît dûment convoqué et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs

- 1.- Angelo PRESTI, employé privé, né à Favara (Italie), le 4 avril 1962, demeurant à L-8311 Capellen, 122, route d'Arlon;
- 2.- Franco PRESTI, employé privé, né à Völklingen (Allemagne), le 7 octobre 1968, demeurant à L-1510 Luxembourg, 14, avenue de la Faïencerie;
- 3.- Rosetta PRESTI, employée privée, née à Völklingen (Allemagne), le 25 décembre 1964, demeurant à L-6412 Echternach, 34, rue Alferweiher;
- 4.- Kindy FRITSCH, employé privé, né à Luxembourg, le 20 avril 1983, demeurant à L-2514 Luxembourg, 7, rue Jean-Pierre Sauvage.

Deuxième résolution

Est nommé commissaire aux comptes:

K.F. FIDUCIAIRE SA avec siège social à L-1273 Luxembourg, 7, rue Bitbourg, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 143 688.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2014.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-1248 Luxembourg, 41, rue de Bouillon.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Cinquième résolution

Le conseil d'administration est autorisé, conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et de l'article 7 des présents statuts, à désigner un administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature pour les opérations de la gestion journalière.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Presti, Presti, Presti, Fritsch et Molitor.

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 9 décembre 2009. Relation: EAC/2009/15096. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): Santioni.

Suit copie d'annexe:

F3P Associés SA

siège social: L-1248 Luxembourg,

41, rue de Bouillon.

Réunion du Conseil d'Administration

A l'instant,

Angelo PRESTI, employé privé, né à Favara, le 4 avril 1962, demeurant à L-8311 Capellen, 122, route d'Arlon, Franco PRESTI, employé privé, né à Völklingen (Allemagne), le 7 octobre 1968, demeurant à L-1510 Luxembourg, 14, avenue de la Faiencerie, Rosetta PRESTI, employée privée, née à Völklingen (Allemagne), le 25 décembre 1964, demeurant à L-6412 Echternach, 34, rue Alferweiher, et Kindy FRITSCH, employé privé, né à Luxembourg, le 20 avril 1983, demeurant à L-2514 Luxembourg, 7, rue Jean-Pierre Sauvage, administrateurs de la société F3P Associés SA avec siège social à L-1248 Luxembourg, 41, rue de Bouillon, se sont réunis en conseil d'administration et, sur ordre du jour conforme, nomment jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social 2014, Franco PRESTI, préqualifié, administrateur-délégué, avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature pour les actes relevant de la gestion journalière.

Dudelange, le 7 décembre 2009.

Signé: Presti, Presti, Presti, Fritsch.

NE VARIETUR

Signé: Presti, Presti, Presti, Fritsch et Molitor.

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 9 décembre 2009. Relation: EAC/2009/15096. Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 14 décembre 2009.

F. MOLITOR.

Référence de publication: 2010012043/160.

(100005330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Garage Arnold Kontz, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 184, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 29.577.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010012318/10.

(100004751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Esprit Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 23-25, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 87.428.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Signatures

Référence de publication: 2010012833/11.

(100005503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Twin Peaks Corp. SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 133.534.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société "TWIN PEAKS CORP. SPF", reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 16 décembre 2009, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 décembre 2009. Relation: EAC/2009/15817.

- que la société "TWIN PEAKS CORP. SPF" (la "Société"), société à responsabilité limitée - société de gestion de patrimoine familial, établie et ayant son siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 133534,

constituée suivant acte notarié du 7 novembre 2007 et publié au Mémorial C numéro 2890 du 12 décembre 2007; les statuts de la prédite Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné en date du 15 juillet 2009 et publié au Mémorial C numéro 1714 du 4 septembre 2009,

se trouve à partir de la date du 16 décembre 2009 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 16 novembre 2009 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les article 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au siège social de la Société dissoute, en l'occurrence au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

POUR EXTRAIT CONFORME, délivré aux fins de la publication au Mémorial C.

Belvaux, le 12 janvier 2010.

Référence de publication: 2010012116/28.

(100005475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Titus Consulting s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 70, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 55.132.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2010.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010012366/15.

(100005111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Lux-Connex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1141 Luxembourg, 101, rue des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 52.766.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010012331/10.

(100004794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Olmo Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 147.384.

L'an deux mille neuf, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme OLMO PARTICIPATIONS S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous le numéro B 147.384.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem en remplacement du notaire instrumentaire en date du 23 juillet 2009, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations N° 1640 en date du 26 août 2009. Les statuts n'ont fait l'objet d'aucune modification.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Nathalie MAGER, employée privée, avec adresse professionnelle à L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

Madame la présidente désigne comme secrétaire Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit scrutateur Madame Sandrine PELLIZZARI, employée privée, avec même adresse professionnelle.

Madame la Présidente expose ensuite:

I.- qu'il résulte de la liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de € 100.- (cent euros) chacune, constituant l'intégralité du capital social de € 31.000 (trente et un mille euros) de la Société, sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumises en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de € 1.156.500.- (un million cent cinquante-six mille cinq cents euros) pour le porter de son montant actuel de € 31.000.- (trente et un mille euros) à € 1.187.500.- (un million cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros) par l'émission de 11.565 (onze mille cinq cent soixante-cinq) actions nouvelles d'une valeur nominale de € 100.- (cent euros) chacune.

2. Souscription et libération par un apport en nature.

3. Modification subséquente de l'alinéa 1^{er} de l'article 3 des statuts de la Société;

4. Divers.

L'assemblée, après avoir délibéré des points à l'ordre du jour, a pris à l'unanimité, et par votes séparés, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide d'augmenter le capital social à concurrence de € 1.156.500.- (un million cent cinquante-six mille cinq cents euros) pour le porter de son montant actuel de € 31.000.- (trente et un mille euros) à € 1.187.500.- (un million cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros) par l'émission de 11.565 (onze mille cinq cent soixante-cinq) actions nouvelles d'une valeur nominale de € 100.- (cent euros) chacune.

Les 11.565 (onze mille cinq cent soixante-cinq) actions nouvelles ont été souscrites de la manière suivante:

- sept mille huit cent soixante (7.860) par Monsieur Mario LEVORATO, né le 29/01/1942 à Venise (Italie), résident à Mogliano Veneto (TV), Via Vanzo, 71 (Italie),

- et 3.705 (trois mille sept cent cinq) actions par Madame Rita CESTAROLLO, née le 21/11/1941 à Venise (VE), résidente à Mogliano Veneto (TV), Via Vanzo, 71 (Italie),

Le tout sur le vu d'un rapport d'évaluation émis préalablement aux présentes par Grant Thornton Lux Audit S.A., réviseurs d'entreprises, avec siège social à L-8308 Capellen, 83, Pafebruch, R.C.S. Luxembourg B 43.298, en date du 22 décembre 2009, lequel rapport, établi conformément à l'article 32-1 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, conclut que:

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.

Ce rapport est uniquement émis conformément aux articles 26-1 et 32-1 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales et destiné au Conseil d'Administration, aux Actionnaires et au Notaire actant l'opération. Ce rapport ne peut être utilisé à d'autres fins, ne peut être transmis à des tiers et ne peut être inclus ou référencé dans d'autres documents que ceux de l'Assemblée des Actionnaires décidant l'augmentation de capital de la Société, sans notre autorisation préalable."

Le rapport du réviseur, le rapport d'évaluation (relazione di stima) établi par l'Expert-comptable Monsieur Vittorio Ircando, né à Venise (Italie) le 10.01.1953, ayant ses bureaux à Venise-Mestre, Via Mestrina, 107, (Italie), inscrit à l'Ordre des experts-comptables (Albo dei Dottori Commercialisti) de la province de Venise sous le n° 577 (Italie), ainsi que les pièces attestant la propriété des immeubles apportés demeureront annexés au présent acte avec lequel ils seront soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

L'assemblée constate que tous les actionnaires, détenant l'intégralité du capital social de la Société, sont présents ou représentés à la présente assemblée, qu'ils ont décidé à l'unanimité l'augmentation de capital par apport autre qu'en numéraire dont question ci-avant, et qu'ils acceptent que l'augmentation soit souscrite par les susdits souscripteurs et soit libérée par ces derniers par des apports autre qu'en numéraire plus amplement renseignés ci-dessus. Les actionnaires déclarent renoncer à leur droit préférentiel de souscription au profit de la souscriptrice.

Les souscripteurs ont libéré intégralement la souscription totale des 11.565 (onze mille cinq cent soixante-cinq) actions nouvelles moyennant l'apport en pleine propriété des propriétés immobilières décrites ci-après.

La propriété immobilière N° 1 apportée est située dans la commune de Venise-Mestre, Via Antonio da Mestre (Italie) et est inscrite au cadastre comme suit: Nouveau cadastre des constructions urbaines (N.C.E.U.) Commune de Venise (L736) Sect. ME Feuillet 13 Parc. 1627 Sub. 248 Catégorie C1 cl. 14 m2 117 Revenu cadastral 5 939,82.

La propriété immobilière N° 2 apportée est située dans la commune de Venise-Mestre, Via della Torre n°4 (Italie) et est inscrite au cadastre comme suit: Nouveau cadastre des constructions urbaines (N.C.E.U.) Commune de Venise (L736) Sect. ME Feuillet 14 Parc. 1682 Sub. 5 Catégorie A10 cl.4 v.6,5 Revenu cadastral 3 102,51.

La propriété immobilière N° 3 apportée est située dans la commune de Venise-Mestre, Via Fradeletto 20/d, anciennement Via Cecchini 20/c (Italie) et est inscrite au cadastre comme suit: Nouveau cadastre des constructions urbaines (N.C.E.U.) Commune de Venise (L736) Sect. ME Feuillet 14 Parc. 2487 Sub. 12 Catégorie C1 cl.8 m2 105 Revenu cadastral 2.142,01.

La propriété immobilière N°4 apportée est située dans la commune de Venise-Mestre, Via Podgora n. 72, anciennement Via Oslavia 48-50 (Italie) et est inscrite au cadastre comme suit: Nouveau cadastre des constructions urbaines (N.C.E.U.) Commune de Venise (L736) Sect. ME Feuillet 17 Parc. 674 Sub. 17 Catégorie C1 cl.14 m2 32 Revenu cadastral 1 624,57.

La propriété immobilière N° 5 apportée est située dans la commune de Vittorio Veneto (TV), Via Palladio (Italie) et est inscrite au cadastre comme suit: Nouveau cadastre des constructions urbaines (N.C.E.U.) Commune de Vittorio Veneto (M089):

- Sect. C Feuillet 2 Parc. 650 Sub. 7 Catégorie C1 cl.6 Mq. 94 Revenu cadastral 2.126,36,
- Sect. C Feuillet 2 Parc. 650 Sub. 8 Catégorie C1 cl.6 Mq. 96 Revenu cadastral 2.171,60,
- Sect. C Feuillet 2 Parc. 650 Sub. 7 Catégorie C2 cl.5 Mq. 80 Revenu cadastral 223,11,
- Sect. C Feuillet 2 Parc. 650 Sub. 1 Catégorie C2 cl.5 Mq. 108 Revenu cadastral 301,20,

La propriété immobilière N° 6 apportée est située dans la commune de Transacqua (TN) lieu-dit Toè (Italie) et est inscrite au cadastre comme suit: Nouveau cadastre des constructions urbaines (N.C.E.U.) Commune de Transacqua (L329) F.M. 9 P.ED. 1144 Cat. A7 cl.1.

La propriété immobilière N° 7 apportée est située dans la commune de Venise, localité Dese (Italie), Terrain, et est inscrite au cadastre comme suit: Nouveau cadastre des constructions urbaines (N.C.E.U.) Commune de Venise (L736) Feuillet 3 n°. 533 Ha 0.80.39 Terrain agricole planté d'arbres de classe 2.

La propriété immobilière N° 8 apportée est située dans la commune de Caorle (VE), Via Palladio n° 2 (Italie) et est inscrite au cadastre comme suit: Nouveau cadastre des constructions urbaines (N.C.E.U.) Commune de Caorle (B642) p.5-6 Feuillet 42 Parc. 534 Sub. 26 Catégorie A3 cl.7 v.5,5 Revenu cadastral 350,80.

La propriété immobilière N°1 ci-dessus décrite appartient à Monsieur Mario LEVORATO et Madame Rita CESTA-ROLLO, aux termes d'un acte authentique du notaire Paolo Mamuccari de Trévise, n° répertoire 43591 du 05.03.91 enregistré à Trévise le 20.03.91 sous le n°427.

La propriété immobilière N°2 ci-dessus décrite appartient à Monsieur Mario LEVORATO et Madame Rita CESTA-ROLLO, aux termes d'un acte authentique du notaire Maria Luisa Semi de Venise, n° répertoire 41128 du 20.07.79 enregistré à Venise le 01.08.79 sous le n°1233.

La propriété immobilière N°3 ci-dessus décrite appartient à Monsieur Mario LEVORATO et Madame Rita CESTAROLLO, aux termes d'un acte authentique du notaire Paul Mamuccari de Trévis, n° répertoire 28102 du 31.07.87 enregistré à Trévis le 05.08.87 sous le n°1499.

La propriété immobilière N°4 ci-dessus décrite appartient à Monsieur Mario LEVORATO, aux termes d'un acte authentique du Notaire Gabriele Corciulo, n° répertoire 38257 du 11.07.95 enregistré à Padou le 17.7.95 sous le n°1217.

La propriété immobilière N°5 ci-dessus décrite appartient à Monsieur Mario LEVORATO, aux termes d'un décret de transfert du Tribunal de Trévis n°3307 du 28.3.80 enregistré à Trévis le 31.3.80 sous le n° 1207.

La propriété immobilière N°6 ci-dessus décrite appartient à Monsieur Mario LEVORATO, aux termes d'un acte authentique du Notaire Ferdinando Pedrotti de Primiero, n° de répertoire 1 6385 du 04.10.70 enregistré à Primiero le 09.10.70 sous le n° 1811.

La propriété immobilière N°7 ci-dessus décrite appartient à Monsieur Mario LEVORATO, aux termes d'un acte authentique du Notaire Angelo Sandi, N° de répertoire 27742 du 01.12.71 enregistré à Venise.

La propriété immobilière N° 8 ci-dessus décrite appartient à Madame Rita CESTAROLLO, aux termes d'un acte authentique du Notaire Paolo Mamuccari de Trévis, N° de répertoire 111462 du 30.03.07 enregistré à Trévis le 23.04.07 sous le n°5824.

Suivant le rapport d'expertise précité, l'apport est évalué à au moins € 1.156.500.- (un million cent cinquante-six mille cinq cents euros).

L'apport ci avant désigné a lieu sous les clauses et conditions suivantes:

- Les immeubles sont apportés dans l'état où ils se trouvent actuellement, sans garantie ni répétition de part et d'autre, pour raison, soit de mauvais état des bâtiments, soit de vices même cachés, soit enfin d'erreur dans la désignation ou dans la contenance indiquée, la différence de mesure en plus ou en moins excédât-elle un vingtième.

- Les nouveaux propriétaires jouiront des servitudes actives et souffriront les servitudes passives, apparentes ou non apparentes, s'il en existe, sauf à faire valoir les unes et à se défendre des autres à ses risques et périls, sans recours contre l'apporteur.

- L'entrée en jouissance aura lieu immédiatement.

- Les impôts, les contributions et en général toutes les charges et taxes publiques grevant les propriétés immobilières apportées, seront à charge des nouveaux propriétaires à partir de l'entrée en jouissance.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'alinéa 1 de l'article 3 des statuts, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 3. Alinéa 1.** Le capital souscrit de la société est fixé à € 1.187.500.- (un million cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros), représenté par 11.875 (onze mille huit cent soixante-quinze) actions d'une valeur nominale de € 100.- (cent euros) chacune, entièrement souscrites et libérées.";

Evaluation des frais

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés telle que modifiée que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société ou être mis à sa charge, suite à l'augmentation de capital qui précède, est estimé approximativement à € 2.500.- (deux mille cinq cents euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, l'assemblée a été levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: N. Mager, R. Thill, S. Pellizzari et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 décembre 2009. LAC/2009/57569. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2010.

Référence de publication: 2010012068/155.

(100005147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2010.